

2025-4746
2025-10-31

Poudre d'insecticide BorActin

Pour enrayer les fourmis, coquerelles (blattes) et puces dans les usines de transformation des aliments et d'embouteillage, laiteries, salaisons, usines de transformation de la viande, boulangeries, entrepôts, usines industrielles, maisons, appartements, bureaux, hôtels, restaurants et établissements de services d'alimentation.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 35704 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: ACIDE BORIQUE 99 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0.1 - 22.7 kg

Rockwell Labs Ltd
1257 Bedford Avenue
North Kansas City, MO, USA 64116
816-283-3167

Pour enrayer les fourmis, coquerelles (blattes) et puces dans les usines de transformation des aliments et d'embouteillage, laiteries, salaisons, usines de transformation de la viande boulangeries, entrepôts, usines industrielles, maisons, appartements, bureaux, hôtels, restaurants et établissements de services d'alimentation.

MODE D'EMPLOI : Appliquer la poudre, à l'aide d'un saupoudroir à main ou à pression, dans les fentes et crevasses où les insectes se dissimulent et se reproduisent. Seulement une légère application est requise. Toute poussière visible doit être enlevée ou essuyée après l'application dans les vides. Ne pas déranger pendant deux semaines. En remettre au besoin. Couvrir ou retirer les aliments, les plats et les ustensiles de cuisson avant le traitement. Éviter les tablettes des garde-manger et les autres endroits où les aliments sont emmagasinés. Appliquer la poudre uniquement dans les fentes et les crevasses.

MISES EN GARDE : Dans les salaisons et les usines de transformation des aliments, de même que dans les établissements de services d'alimentation, traiter seulement quand on n'y travaille pas. Ne jamais laisser de denrées alimentaires, ingrédients ni matériaux d'emballage exposés dans la salle traitée. Couvrir l'équipement servant à la préparation des aliments. Toute surface traitée qui pourrait venir en contact avec des viandes ou d'autres produits alimentaires doit être lavée et rincée à fond à l'eau potable après le traitement et avant sa réutilisation pour la transformation d'aliments.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Porter un pantalon, un vêtement à manches longues, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un respirateur intégral (masque anti-poussières) homologué par le NIOSH et équipé d'un filtre de type N95 (minimum). Bien ajuster le respirateur pendant le chargement et l'application du bore sous forme de poudre. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à une distance prudente des denrées alimentaires et des aliments pour les animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. Éviter de respirer sa poussière. Ne jamais contaminer des denrées alimentaires ou des moulées. Ne jamais contaminer aucune étendue d'eau. Ne pas répandre ni jeter sur le sol qui recouvre les racines de plantes utiles. Ne pas utiliser comme traitement généralisé. Appliquer ou utiliser uniquement dans des endroits hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

SYMPTÔMES D'INTOXICATION : L'ingestion et l'absorption de ce produit peut causer la nausée, le vomissement, la diarrhée, des crampes d'estomac, une irritation cutanée, un collapsus circulatoire, le délire, des convulsions et le coma. Une exposition chronique peut provoquer l'assèchement de la peau, une irritation cutanée et des troubles gastriques.

PREMIERS SOINS : En cas d'empoisonnement, appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Rendre le récipient vide inutilisable. Éliminer le récipient vide conformément aux exigences provinciales ou territoriales. Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.